

Analyse des variantes de tracé dans la MRC de Portneuf soumises par la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord

Dans le contexte de la consultation sur le projet de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent, Hydro-Québec a analysé des pistes d'optimisation du tracé à l'étude soumises par la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord visant à limiter l'impact de la future ligne sur les érablières du secteur de la MRC de Portneuf.

- L'analyse d'Hydro-Québec a porté sur les impacts potentiels des variantes sur l'activité acéricole et sur leurs impacts éventuels sur les autres composantes du milieu d'accueil, notamment le milieu bâti, les activités agricoles et forestières ainsi que le paysage.
- À partir d'une proposition de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord pour le secteur 1, une autre variante a été élaborée par Hydro-Québec. Elle permet d'optimiser le projet sous l'angle de l'acériculture et d'éviter une trentaine de propriétés privées.
- Les variantes proposées par l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord dans les secteurs 2, 3 et 4 réduisent globalement l'impact sur l'activité acéricole, mais n'apparaissent pas préférables au tracé à l'étude en raison des impacts qu'elles entraîneraient sur plusieurs composantes du milieu.

Secteur 1 – Sainte-Christine-d'Auvergne

Variante élaborée par Hydro-Québec à partir de la proposition de l'UPA :

- Permet d'éviter 20 ha d'érablières potentielles hors territoire agricole protégé (près de 4 000 entailles réelles ou potentielles)
- Nécessite l'acquisition de nouveaux droits de servitude

Secteur 2 – Saint-Alban

La proposition de l'UPA ne permet pas de réduire l'impact de manière globale sur l'acériculture dans le secteur, en plus d'entraîner les impacts suivants :

- Touche 6 ha d'érablières de plus que le tracé à l'étude
- Entraîne 6 ha de plus de déboisement que le tracé à l'étude
- Nécessite 3 pylônes de plus que le tracé à l'étude

La présence d'érablières dans le secteur ne permet pas à Hydro-Québec de proposer une solution de rechange à la variante de l'UPA.

Secteur 3 – Saint-Ubalde

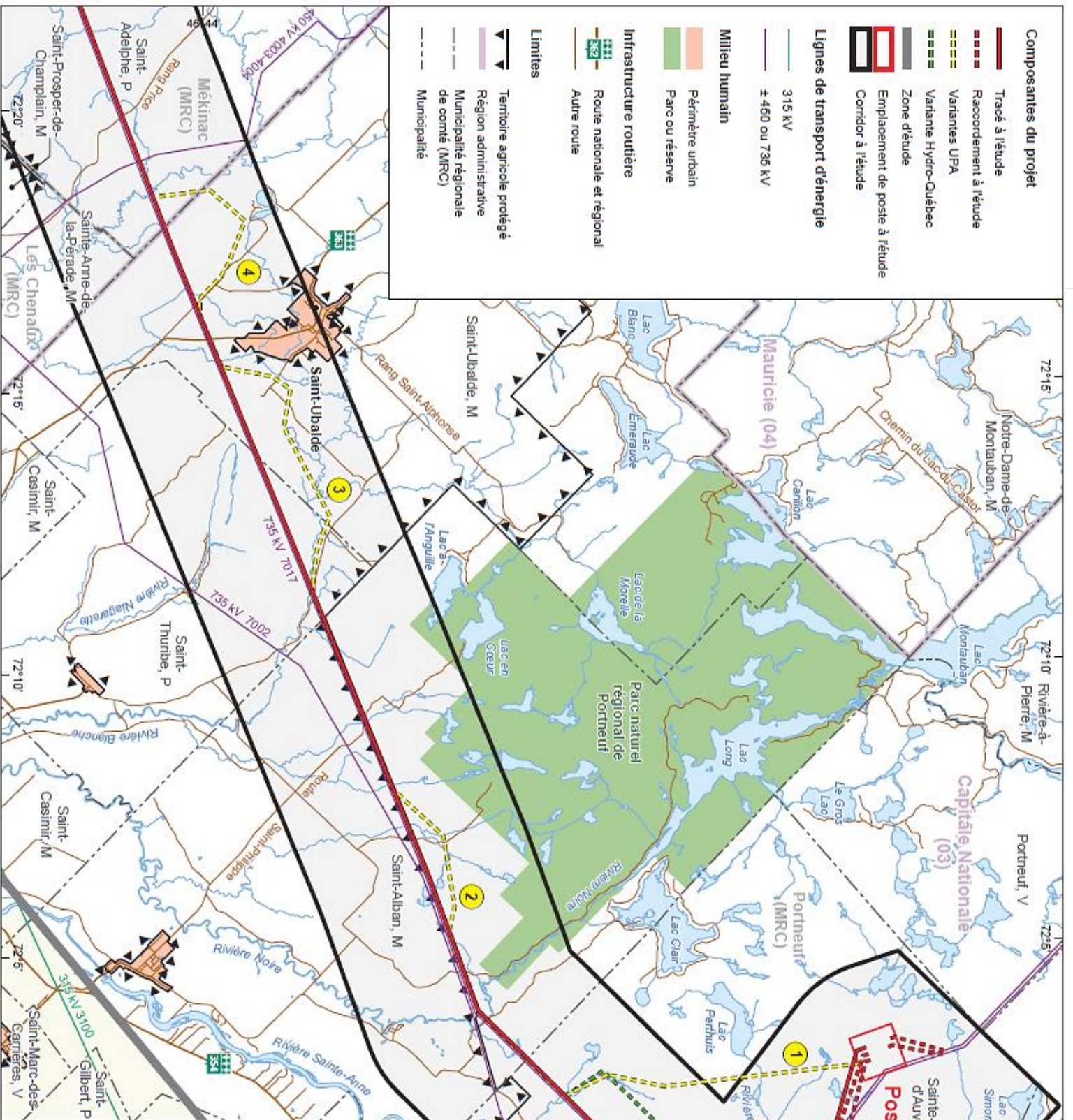
La proposition de l'UPA permet de diminuer l'impact sur les terres acéricoles, mais touche fortement le milieu bâti et le paysage :

- 22 résidences sont situées à l'intérieur de 500 m de la variante proposée
- 12 résidences se retrouveraient avec une vue ouverte sur la nouvelle ligne
- S'insérerait dans un paysage reconnu par la MRC de Portneuf (rang Saint-Georges)

Secteur 4 – Saint-Ubalde-Mauricie

La proposition de l'UPA ne permet pas de réduire l'impact de manière globale sur l'acériculture dans le secteur, en plus d'entraîner les impacts suivants :

- Touche 6 ha d'érablières potentielles en territoire agricole protégé (près de 1 200 entailles réelles ou potentielles)
- Nécessite deux fois plus de déboisement que le tracé à l'étude (28 ha comparativement à 13 ha)
- Longe le rang Sainte-Anne Sud et s'approche à 100 m du lac à la Perchaude



**Évolution du réseau de transport principal
Axe Vallée-du-Saint-Laurent**

**Variante de tracés étudiées
dans la MRC de Portneuf**

Sources :

- BDG4, 1/1 000 000, 1/5 000 000, MRNF Québec, 2010
- BGTE, Hydro-Québec, octobre 2024
- Commission de toponymie du Québec, MRN Québec, 2010
- CPTAQ, 1/20 000, avril 2023
- ESSIE, Hydro-Québec TransÉnergie, décembre 2021
- GRHQ, MRNF Québec, octobre 2022
- SDA, 1/20 000, MRNF Québec, août 2024
- Données de projet, Hydro-Québec, 2025

Cartographie : A.ECCOM
Fichier : 7928_sec1_tet_034_varianseUPA_200120.mxd

0 1,3 2,6 km

Janvier 2026

Préliminaire

Hydro Québec

Carte 1-1